



La croissance de la population portée par l'excédent migratoire

En Corse, le dynamisme démographique est dû essentiellement à l'excédent migratoire, le solde naturel étant négatif depuis 2013. Avec 8 000 arrivées et 4 000 départs sur un an en 2013, ce sont 4 000 habitants supplémentaires qui résident dans la région. Rapporté à la population, ce solde migratoire est le 3^e plus élevé des départements de France. Toutefois, à l'image des autres îles françaises, la Corse se caractérise par de plus faibles propensions à migrer. Les flux migratoires dépendent fortement de l'âge des migrants : les départs importants d'étudiants se conjuguent aux arrivées nombreuses aux autres âges. Les migrants sont plutôt jeunes, les arrivées de retraités dans la région ne sont pas plus importantes qu'ailleurs. Les actifs, en emploi ou au chômage, représentent la plus forte part de ces migrants. Ceux qui ont un emploi prédominant, ce qui contribue à renforcer leur présence dans la population insulaire. Ils se caractérisent par un turn over important notamment pour ceux travaillant dans les services administrés. Les cadres et les personnes les plus diplômées sont les plus mobiles. Enfin, les étrangers sont plus fréquents chez les arrivants que dans la population résidente, ils viennent en majorité de pays de l'Union européenne.

Au 1^{er} janvier 2013, la Corse compte 320 200 habitants. Depuis 2008, la région a gagné plus de 17 000 habitants, soit une croissance moyenne de 1,1 % par an, prolongeant ainsi une tendance observée depuis une trentaine d'années. Ce taux de croissance annuel situe la Corse, avec le Languedoc-Roussillon, à la 1^{ère} place des anciennes régions de métropole. À l'échelle départementale, plus adaptée aux comparaisons de la Corse avec le reste de la France, la Corse-du-Sud et la Haute-Corse se classent aux 9^e et 12^e rangs des départements métropolitains, derrière l'Hérault, la Haute-Savoie et l'Ain.

Le dynamisme démographique de l'île se distingue également par le fait qu'il est porté quasi exclusivement par le solde migratoire. En effet, dans la région, le solde naturel longtemps très faible, devient négatif à partir de 2013 : le nombre de décès y est, depuis, supérieur au nombre de naissances.

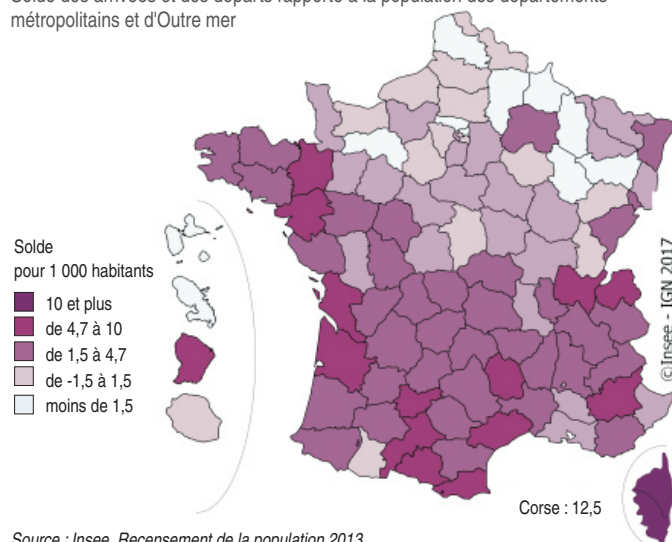
Le profil de la croissance de la population en Corse ressemble à celui de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie, où l'on trouve les départements en forte croissance grâce aux migrations et avec des contributions nulles du solde naturel (Landes, Pyrénées-Orientales et Aude).

Un solde migratoire élevé mais une moindre propension à migrer

En 2013, sur un an, environ 8 000 nouveaux habitants s'installent en Corse et 4 000 la quittent soit un solde migratoire positif de 4 000 personnes. La Corse se place ainsi au 3^e rang des 99 départements français en termes de solde migratoire rapporté à sa population (*figure 1*).

1 Un solde migratoire élevé en Corse

Solde des arrivées et des départs rapporté à la population des départements métropolitains et d'Outre mer



Source : Insee, Recensement de la population 2013

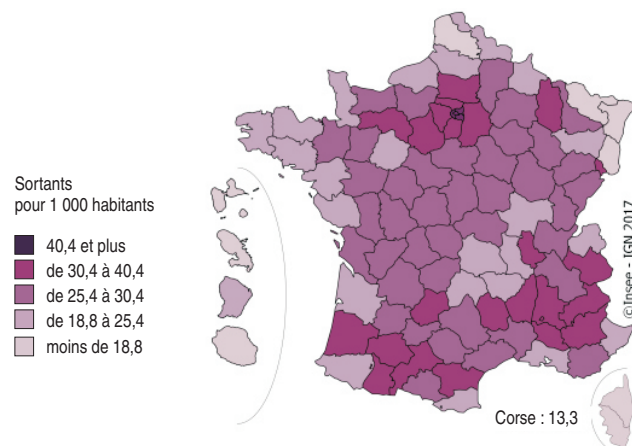
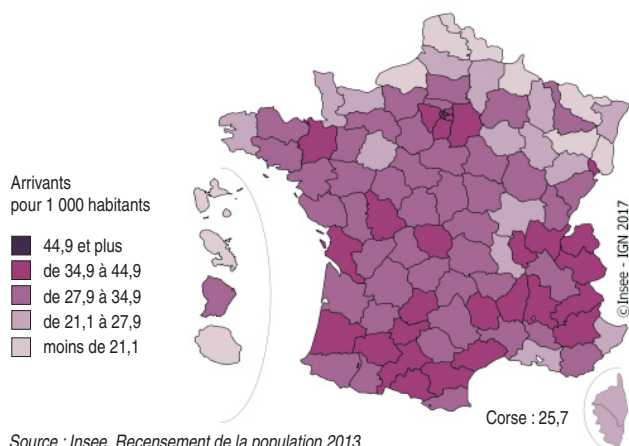
Pour autant, les migrations résidentielles entre territoires, exprimées seulement en soldes, ne traduisent pas toutes les dynamiques en œuvre. De nombreuses arrivées et départs peuvent aussi conduire à des soldes migratoires faibles ou négatifs. C'est le cas des départements de l'Île-de-France qui enregistrent une forte attractivité auprès des étudiants et des jeunes actifs alors que leurs flux sont déficitaires aux autres âges.

En revanche, l'île se caractérise par de plus faibles propensions à s'y installer ou à la quitter, avec toutefois un nombre d'arrivants double de celui des partants. Ainsi, la Corse se situe à la 99^e et dernière

2-3 Des taux d'arrivants et de sortants plus faibles dans les îles

Part des personnes étant arrivées dans un nouveau département de résidence

Part des personnes ayant quitté leur département de résidence



Source : Insee, Recensement de la population 2013

Le Sud-Est, première zone d'échange de population avec la Corse

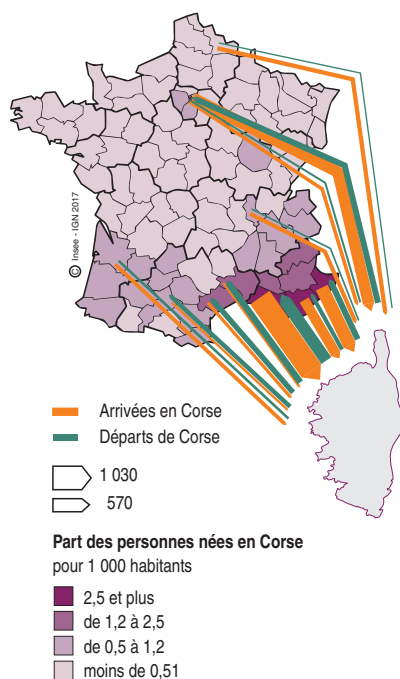
Les principaux flux migratoires entre les départements de métropole et la Corse sont très concentrés autour des départements du Sud-Est.

Ainsi, les Bouches-du-Rhône (14 %), les Alpes-Maritimes (8 %), le Var (6 %), l'Hérault (4 %) et le Gard (3 %) regroupent 35 % des flux entrants et sortants de l'île. Ce sont aussi les départements les plus accessibles en véhicule, via les dessertes maritimes vers Marseille, Nice et Toulon.

Ils sont suivis par les départements où se situent les principales métropoles régionales du pays, attractives du fait de leurs offres en termes de formations supérieures et d'opportunités d'emplois qualifiés : Paris (7 %), Toulouse et Bordeaux (3 % chacune), Lyon, Nanterre et Lille (2 % chacune).

Il existe par ailleurs une certaine corrélation entre le volume de ces flux et les départements où les habitants nés en Corse sont les plus fréquents. Pour autant, le solde migratoire des « nés en Corse » ne contribue pas à l'accroissement de la population insulaire, le millier de départs équilibrant le nombre d'arrivants, malgré l'importance relative de ces flux : 13 % du total des arrivants et 25 % de celui des sortants. Parmi les retraités arrivant en Corse, un sur cinq est né sur l'île.

Flux entrants et sortants de la Corse avec les autres départements de métropole



place en termes de taux de sortants et au 83^e rang pour les taux d'arrivants. La Martinique, La Guadeloupe et La Réunion accompagnent la Corse dans ces classements en termes de départs, comme d'arrivées. Cela traduit une propension à migrer vers ou en dehors des régions insulaires sensiblement inférieure à celles enregistrées entre les départements continentaux.

L'insularité apparaît ainsi assez naturellement comme un frein aux mobilités résidentielles, du fait des coûts induits, de l'attachement au terroir de ses habitants et de l'éloignement des proches. La situation des marchés du travail locaux influence aussi les mobilités résidentielles au « profit » des territoires attractifs en termes d'emplois (figures 2 et 3).

Des migrations variables selon l'âge

L'âge est un déterminant important des migrations résidentielles. En effet, les moteurs des migrations à l'intérieur du territoire national sont intimement liés au cycle de vie des personnes. Les études dans l'enseignement supérieur, la recherche du premier emploi, la mise en couple et la retraite sont autant de facteurs pouvant induire un changement de région. Ainsi, les arrivées et les départs varient fortement selon les âges (figure 4). Les migrations des jeunes de moins de 18 ans,

correspondent à celles des enfants accompagnant leurs parents. En Corse, les arrivées décroissent régulièrement avec l'augmentation en âge des enfants. Cela témoigne d'une propension à migrer vers la Corse des parents d'autant plus forte que leurs enfants sont en bas âges. La contribution de cette classe d'âge des moins de 18 ans à l'excédent migratoire de l'île est toutefois équivalente à leur poids dans la population (18 %) : elle ne modifie donc pas la structure de la population.

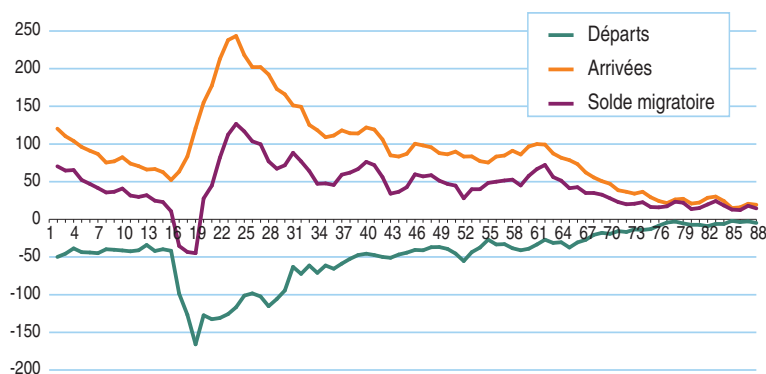
A 18 ans, les partants de Corse sont très nombreux. C'est même l'âge où les départs de l'île sont plus nombreux que les arrivées, du fait principalement de nombreux départs d'étudiants qui, suite à l'obtention du baccalauréat, vont poursuivre des études supérieures sur le continent. Ensuite, le nombre de partants décroît régulièrement, alors que le nombre d'arrivants augmente sensiblement pour atteindre un maximum à l'âge de 23 ans, âge du retour dans l'île après les études. L'excédent migratoire est ainsi au plus haut.

En raison d'arrivées de moins en moins nombreuses, ce solde diminue ensuite sensiblement jusqu'à la quarantaine, puis plus modérément jusqu'à la soixantaine. Cet âge enregistre un léger regain d'arrivants, correspondant à l'installation de nouveaux retraités.

En 2013, 1 300 retraités ont ainsi aménagé

4 Un pic de sortants à 18 ans

Nombre de départs, d'arrivées et solde migratoire par âge en Corse (moyenne mobile sur 3 ans)



Source : Insee, Recensement de la population 2013

en Corse et 400 en sont partis, soit un excédent migratoire de 900 personnes. Ces installations de retraités restent toutefois limitées dans le sens où elles ne contribuent pas à accroître leur présence dans la population insulaire. En effet, leur contribution au solde migratoire est équivalente à leur poids dans la population (23 %). De plus, rapportée à la population de l'île, ces arrivées de retraités situent la Corse dans la moyenne nationale, ce taux est inférieur de moitié aux départements ruraux de la Creuse ou de la Lozère. Les arrivants retraités, anciennement cadres ou des professions intermédiaires, sont aussi nombreux que les anciens employés ou ouvriers, alors qu'ils sont deux fois moins nombreux dans la population des retraités. Ainsi, les migrants sont plutôt jeunes. Les âges moyens des arrivants (37,2 ans) et des sortants (33,6 ans) sont sensiblement inférieurs à celui de la population insulaire (44,3 ans).

Les actifs en emploi, principale composante des migrations

Les migrations contribuent, avec la hausse tendancielle des taux d'activité, à l'accroissement de la population active de l'île. En effet, l'excédent migratoire régional est composé à 54 % de personnes actives, soit 9 points de plus que leur part dans la population. Ce sont essentiellement des personnes en emploi mais aussi des personnes se déclarant au chômage (figure 5).

Les arrivées d'actifs en emploi, de l'ordre de 3 300 personnes, représentent 40 % du total des arrivées, soit une part équivalente à leur poids dans l'ensemble de la population. Toutefois, du fait d'une moindre présence dans les départs (36 % soit 1 500 partants), la contribution au solde migratoire de ces personnes en emploi est supérieure à leur poids dans la population. Dans cet excédent d'actifs en emploi, les salariés sont largement

majoritaires (86 %).

Les mobilités des salariés des services administrés sont plus fréquentes que dans le secteur privé. Avec 42 % des arrivants en emploi et 50 % des partants, ils représentent 35 % du solde migratoire, part légèrement supérieure à leurs poids dans la population. Cela témoigne d'un important turn-over résidentiel des agents de la fonction publique. Parmi ces derniers, ce sont les agents de catégorie A qui présentent les plus forts taux d'entrants et de sortants, ils sont suivis, en la matière, par les agents de catégorie B, puis par ceux de catégorie C.

C'est sans surprise dans les autres secteurs dominants de l'économie que sont l'hôtellerie-restauration, la construction et le commerce que l'on retrouve les plus grands effectifs d'arrivants et une part dans le solde migratoire supérieure au poids dans l'économie.

Des situations diverses pour les arrivants en recherche d'emploi

Une situation de chômage peut être un déclencheur dans une décision de changer de région. Néanmoins, la situation avant la migration n'étant pas connue, il est difficile de savoir exactement la position de ces personnes par rapport à l'emploi au moment du changement de résidence : on connaît les caractéristiques des individus uniquement à leur lieu d'arrivée et au moment du recensement.

Il faut toutefois souligner une part importante de personnes se déclarant à la recherche d'un emploi parmi celles étant arrivées en Corse (1 100 personnes) ou après leur départ de l'île (700 personnes). Rapportés à la population insulaire, ces chômeurs ayant changé de résidence situent la Corse dans la moyenne des départements français.

Les situations possibles sont multiples pour ces nouveaux arrivants se déclarant au chômage : étudiants qui reviennent chez leurs parents après avoir fini leurs études dans l'attente d'une insertion professionnelle, couples ayant migré pour l'emploi du conjoint, mais où l'autre conjoint est encore à la recherche d'un emploi, travailleurs saisonniers étant demeurés en Corse dans l'attente de la prochaine saison ou personnes déjà au chômage avant de s'installer dans la région. Cette situation est à rapprocher du caractère très saisonnier de l'économie locale et de ses emplois, alors que le recensement a lieu durant le mois de février, période où le nombre des emplois sur le territoire est proche de son plus bas annuel.

Plus diplômés et plus souvent cadres que la population résidente...

Les personnes les plus diplômées sont plus souvent mobiles que les autres. Ainsi, les catégories sociales, dites supérieures,

5 Diversité des profils des personnes arrivées ou parties de Corse

Structure et répartition des migrations comparées à la population

	Population moyenne		Arrivées	Départs	Solde migratoire	Indice surreprésentation
	nombre	%	%	%	%	
Ensemble	315 103	100	100	100	100	///
Répartition selon le type d'activité						
Population Active	144 241	45,8	53,6	53,0	54,2	1,2
Chômeurs	18 203	5,8	13,4	17,0	9,5	1,6
Actifs ayant un emploi	126 038	40,0	40,2	35,9	44,7	1,1
dont : salariés	104 419	33,1	35,4	32,4	38,6	1,2
non-salariés	21 622	6,9	4,8	3,5	6,2	0,9
dont : admin. pub., enseign., santé & act. soc	43 609	13,8	17,0	18,1	15,7	1,1
hébergement restauration	7 605	2,4	2,8	2,1	3,5	1,5
construction	14 231	4,5	4,0	1,5	6,8	1,5
commerce	19 232	6,1	4,5	2,7	6,5	1,1
transports et entreposage	7 235	2,3	1,1	0,9	1,3	0,6
Population inactive	170 866	54,2	46,5	47,0	45,9	0,8
Élèves, étudiants, stagiaires	20 086	6,4	6,3	16,3	-4,4	-0,7
Moins de 14 ans	42 660	13,5	14,3	13,4	15,4	1,1
Autres inactifs	35 938	11,4	9,8	7,1	12,6	1,1
Retraités	72 182	22,9	16,1	10,2	22,3	1,0
Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle						
dont : cadres, professions intellectuelles sup	14 317	4,5	8,0	9,8	6,1	1,3
professions Intermédiaires	30 600	9,7	13,2	12,7	13,8	1,4
employés	50 453	16,0	17,7	18,1	17,3	1,1
ouvriers	29 571	9,4	10,0	8,1	12,0	1,3
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14 616	4,6	3,7	2,6	4,8	1,0
Répartition selon le diplôme						
dont : diplôme d'études supérieures	55 907	17,7	28,3	30,8	30,8	1,7
baccalauréat (général, techno., prof.)	59 016	18,7	19,8	26,2	26,2	1,4
CAP, BEP	49 689	15,8	14,9	12,0	12,0	0,8
aucun diplôme ou BEPC maximum	107 833	34,2	22,7	17,7	17,7	0,5
Répartition selon la nationalité						
Nationalité étrangère	28 234	9,0	17,3	9,4*	25,6*	2,9
Nationalité française	286 869	91,0	82,7	90,6	74,3	0,8

Note 1 : pour une catégorie donnée, l'indice de surreprésentation correspond à sa part dans le solde migratoire rapportée à sa part dans la population. Une valeur supérieure à 1 indique que cette catégorie est surreprésentée dans le solde migratoire et que les migrations contribuent à renforcer son poids dans la population.

Note 2 : les départs et le solde des personnes de nationalité étrangère (*) doivent être interprétés avec prudence. En effet, les départs vers l'étranger ne peuvent pas être connus via le recensement de la population.

Source : Insee, Recensement de la population 2013

Les nouveaux arrivants moins souvent dans le centre des grands pôles urbains

Dans 86 communes de Corse, le solde migratoire est nul et dans 92 % des cas, il n'y a ni arrivée, ni départ. Ce sont surtout de très petites communes du centre de l'île (95 % ont moins de 250 habitants). À côté, seules 30 communes ont un solde migratoire négatif. Parmi elles, 60 % ont également moins de 250 habitants et ce solde est souvent très faible.

La majorité des communes de Corse profite donc de l'apport migratoire en provenance de l'extérieur de l'île.

Les aires urbaines d'Ajaccio et de Bastia concentrent 55 % de ces mouvements de population. Cependant leur poids dans la population étant de 61 %, elles reçoivent proportionnellement moins de nouveaux habitants du fait des migrations que leur poids dans la population de l'île. Cela est particulièrement le cas des deux pôles : 9 points d'écart pour Ajaccio, 2 pour Bastia. Au contraire, les communes périphériques de ces pôles font globalement partie des espaces qui gagnent du poids grâce aux migrations.

Dans la couronne d'Ajaccio, ce sont en majorité les communes de la Rive Sud du golfe qui sont gagnantes, alors que celles de la périphérie « Ouest » de la ville gagnent proportionnellement très légèrement moins d'habitants via les migrations que leur poids dans la population. Dans la couronne de Bastia, c'est essentiellement Lucciana qui bénéficie d'un solde migratoire supérieur à son poids (2 points d'écart).

Une forte part des arrivées et des départs de Corse s'organise également depuis les autres aires urbaines de l'île (petites et moyennes). Mais la part de ces communes est plus forte dans les départs que dans les arrivées.

Les 208 communes hors aires urbaines regroupent 21 % de la population de l'île. Elles représentent 25 % des arrivées, 19 % des départs et 32 % du solde. Si toutes les tailles sont concernées par un solde supérieur à leur poids, ce sont surtout les grandes et les moyennes communes qui bénéficient d'un apport de population via les migrations. En particulier, Ventiseri (+ 2 points, probablement en lien avec la présence de la base aérienne), ainsi que Lecci et Figari (+ 1 point) gagnent plus de migrants que leur poids dans la population.

présentent les plus forts taux de mobilité résidentielle. Cette surreprésentation de cadres et de professions intermédiaires dans les migrations de/et vers la région est aussi à mettre en relation avec la forte mobilité enregistrée dans le secteur public et avec les besoins de main-d'œuvre qualifiée dans l'économie.

Ainsi, la part des personnes diplômées et des cadres dans le solde migratoire est plus élevée que dans la population : les titulaires d'un diplôme d'études supérieures représentent 31 % du solde migratoire alors qu'ils ne pèsent que pour 18 % dans la population régionale. Ainsi, les migrations concourent à l'élévation du niveau de diplôme de la population résidente.

...et aussi plus souvent étrangers

Il n'est pas possible de quantifier précisément le solde migratoire des personnes de nationalité étrangère, puisque le recensement de la population ne dénombre pas les départs des résidents vers l'étranger. On ne connaît de manière fiable que les arrivées, soit 1 400 personnes dont 400 proviennent d'autres départements français, 600 d'un pays de

l'Union Européenne et 400 du reste du monde. On peut noter, toutefois, que les départs de l'île des étrangers vers le territoire national équilibrent les arrivées d'étrangers depuis la France.

Ces migrations représentent 17 % du total des arrivées dans la région, alors que les personnes de nationalité étrangère ne représentent qu'environ 9 % de la population de l'île, renforçant ainsi leur présence dans la population. Les ressortissants de l'Union Européenne sont majoritaires dans ces migrations (60 %). Les nationalités les plus nombreuses sont les Portugais, suivis des Roumains. Parmi les arrivants de nationalités extra-européennes, les Marocains sont les plus nombreux.

Les arrivants de nationalité étrangère sont davantage en emploi que ceux de nationalité française, moins diplômés et plus souvent salariés du bâtiment et de l'agriculture : la moitié des arrivants travaillant dans ces deux secteurs sont étrangers. Un tiers de ces arrivants étrangers vit « hors famille dans un ménage de plusieurs personnes », alors que ce type de cohabitation ne concerne que 7 % de la population totale. ■

Sources

Le recensement de la population : le recensement s'appuie depuis 2004 sur des enquêtes annuelles qui couvrent tous les territoires communaux sur une période de cinq ans. Les informations collectées, référencées au 1^{er} janvier, sont ramenées à l'année médiane des cinq années d'enquête les plus récentes. Ainsi, le recensement de 2013 a été produit à partir des enquêtes effectuées de 2011 à 2015. Le recensement de 2013 apporte une nouvelle mesure des flux migratoires et des caractéristiques des migrants. En effet, c'est le premier millésime où la question « Où habitiez-vous il y a un an ? » peut être analysée. En effet, dans les enquêtes de 2004 à 2010 et (donc pour les recensements millésimés de 2006 à 2008) la question sur le lieu de résidence antérieure se référait à la situation cinq ans auparavant. Les caractéristiques socio-démographiques des migrants sont celles déclarées au moment du recensement des personnes et non au moment de la migration. Le recensement ne permet donc pas de connaître la situation des personnes arrivées ou sorties d'une zone avant leur migration.

Définitions

Les **arrivants** ou **entrants** sont les personnes qui n'étaient pas présentes dans la région il y a un an : elles ont donc effectué une migration au cours de la dernière année écoulée. **Le taux d'arrivants** est le nombre d'arrivants dans la zone étudiée rapporté à sa population moyenne.

De manière symétrique, les **sortants** sont ceux qui étaient présents dans la région il y a un an et qui résident au moment du recensement dans une autre région française. En effet, le recensement ne permet pas de connaître le nombre de personnes sorties vers l'étranger. **Le taux de sortants** rapporte le nombre de sortants à la population moyenne de la zone étudiée.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre d'arrivants dans la région et le nombre de sortants de la région. **Le taux de solde migratoire** rapporte le solde migratoire à la population moyenne.

La population moyenne est la population stable (celle qui ne déclare pas de migration) à laquelle s'ajoute la moyenne des entrées et des sorties (somme des entrées et des sorties / 2).

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Le nombre de décès devient supérieur à celui des naissances », Insee Flash Corse n°21, janvier 2017
- « La population augmente principalement grâce à l'arrivée de jeunes ménages », Insee Analyses Corse n° 4, janvier 2015
- « 1982 - 2011 : 30 ans de démographie en Corse », Quant'île n°26, janvier 2014

